

COP 2020

Communication On Progress



Lettre d'engagement du Président

Pour la huitième année consécutive, je suis en qualité de porte-parole du Groupe Acteos, très fier de confirmer le renouvellement de notre engagement simple, universel et volontaire qui s'articule autour des 10 principes relatifs au respect des droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Conscient de l'importance croissante de ces enjeux et d'autant plus, en ce début d'année 2020, où les conséquences de la pandémie liées au Covid-19 vont rebattre toutes les cartes de l'organisation mondiale de l'économie dans les prochains mois, le Groupe Acteos a construit sa démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) autour de son offre produit directement liée à la diminution des volumes de stocks chez nos clients, tout en garantissant l'absence de rupture de stock.

Acteos a pour ambition constante d'atteindre les exigences toujours plus accrues de ses partenaires, clients et donneurs d'ordre. Elever le niveau d'excellence de ses produits par le biais d'une politique d'investissements très soutenues depuis de nombreuses années, constitue pour Acteos une ligne directrice en phase avec son taux de croissance enregistré ces dernières années.

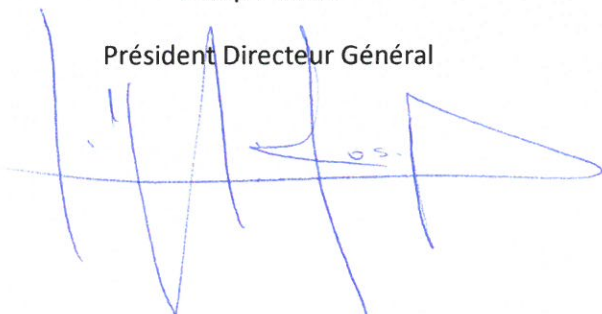
Nous sommes aujourd'hui inscrits dans une démarche d'amélioration continue pour maîtriser au mieux notre politique de développement durable, améliorer le bien-être des collaborateurs et augmenter nos leviers de performance.

Tous mobilisés, pour l'avenir de la planète qui en a bien besoin !

A Roubaix, le 15 avril 2020

Joseph Felfeli

Président Directeur Général



Les 10 principes clés du Pacte Mondial Global Compact

Droits de l'Homme Page 4	Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de L'Homme
	Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violation des droits de l'homme
Conditions de travail Page 5 à 7	Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
	Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
	Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
Environnement Page 8 à 10	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
	Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
Lutte contre la corruption Page 10 à 11	Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et pots-de-vin

Description des chartes éthiques, des actions menées et mesure des résultats obtenus



Charte éthique :

Dans le cadre du respect des libertés individuelles de chacun, la société Acteos est engagée auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) à respecter la vie privée, ainsi que les droits des personnes dont les données sont en notre possession (salariés et clients).

Les différents locaux du Groupe sont aménagés dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Le Groupe est engagé à respecter une stricte égalité homme-femme à poste et hiérarchie comparable, et de manière générale à écarter toute discrimination à quelques niveaux que ce soient.

Actions Menées :

- L'implantation internationale du Groupe Acteos, renforce encore ce dernier aux respects de ces différents principes, en appliquant une politique cohérente entre les différentes structures afin d'appliquer et de respecter les mêmes droits dans les différents pays où le Groupe est présent, quelques soient les législations locales.

- La lutte contre les harcèlements verbaux, physiques, moraux ou psychologiques est une priorité du Groupe, afin de permettre à chacun de travailler dans une atmosphère saine et sereine et d'optimiser ainsi la productivité des collaborateurs.
- Avec plus de 10 nationalités différentes au sein de son effectif, notre PME a depuis son origine, écarté toute discrimination de race, de religion, ou de classe sociale, et offre un panel multiculturel très enrichissant pour sa population et les tiers avec lesquels nous sommes amenés à travailler

Résultats obtenus :

- Aucun conflit relatif à la race, le sexe, les religions, les relations humaines en générale, dans le strict respect de la Charte des droits de l'Homme, n'a été relevé au sein du Groupe au cours de ces dernières années.
- Les collaborateurs du Groupe ont toujours respecté les différentes législations en vigueur dans les différents pays où il est installé, mais également amené à travailler.
- Le Groupe est très vigilant sur l'application de ses mêmes principes par ses partenaires commerciaux.



Charte éthique :

Acteos veille à lutter contre la discrimination de toute forme via une politique de recrutement équitable mais aussi dans le déroulement de la vie professionnelle de ses salariés. Le Groupe s'efforce à créer un terrain favorable au bien-être de ses collaborateurs, au développement de leurs compétences personnelles et professionnelles et à la cohésion des équipes.

Le Groupe Acteos a toujours privilégié et favorisé une politique du dialogue social par le biais de la mise en place des délégués uniques du Personnel et le comité d'hygiène et sécurité.

Actions menées :

- 10 réunions en moyenne par an sont organisées avec les délégués uniques du personnel, et plus si nécessaire, en fonction des demandes et besoins des différents partis, afin de construire ensemble une société plus conviviale et adaptée, répondant à notre environnement concurrentiel.
- Concernant les conditions d'hygiène et sécurité au travail, les questions éventuelles sont abordées au minimum une fois par trimestre dans le cadre de la tenue des réunions du Conseil Social et Economique.
- Tous les salariés bénéficient au minimum d'un entretien annuel et individuel d'évaluation avec leur manager afin de faire le point sur les méthodes et la qualité du travail réalisé durant l'année écoulée et de fixer les objectifs de progrès pour l'année à venir.
- La Groupe Acteos réfléchit à mettre en place une véritable politique d'intégration du travailleur handicapé, afin de donner des chances équivalentes à l'embauche à cette catégorie de salariés. Actuellement seul 2% de l'effectif a le statut de travailleur handicapé.
- Pour le bien-être au travail de chacun, le Groupe privilégie l'embauche de collaborateurs locaux puis favorise la mobilité interne pour les volontaires, et un faible turnover. Le personnel est ainsi amené à évoluer et à prendre des responsabilités dans l'entreprise en maîtrisant parfaitement les produits et métiers.
- La formation est un axe prioritaire, dans un secteur où les technologies évoluent de manière permanente. Un plan prévisionnel de formation est établi chaque année afin d'identifier les besoins. Le Groupe dans la mesure du possible accède aux demandes des collaborateurs et de leur hiérarchie, la veille technologique étant un pilier de la performance future, et une source de motivation pour progresser et s'adapter aux besoins et à la demande du marché. Les formations proposées par le Groupe, considérées comme un véritable levier de performance, sont très variées : Techniques pour favoriser l'évolution technologiques de nos produits, linguistiques pour favoriser la communication au sein du Groupe et envers les tiers, management pour favoriser l'évolution hiérarchique des collaborateurs, etc...
- De par la nature de l'activité du groupe ACTEOS, les salariés ne sont pas exposés à des risques physiques très significatifs. Les risques identifiés sont inhérents à une activité sédentaire de type tertiaire, aux déplacements professionnels et des risques de type « industriels » liés à son activité d'assemblage. Ces risques sont relatés à travers le document d'évaluation des risques. Concernant le premier périmètre de risques (risques liés à une activité sédentaire de type tertiaire), des mesures ont été prises afin par exemple d'atténuer la fatigue visuelle liée au travail sur écran (renouvellement du parc informatique avec des

écrans plus modernes et plus adaptés...), changement des néons de lumière...Des sièges ergonomiques ont été achetés pour certains salariés rencontrant des problèmes dorsaux. Les visites médicales réalisées avec les salariés n'ont pas fait état d'autres risques en matière de santé et de sécurité pour les salariés. Compte tenu de la taille de notre structure, il n'a pas semblé à ce jour nécessaire de mener des négociations en vue de la signature d'accords en la matière. Aucun accident du travail n'a été dénombré en 2017 et aucune maladie professionnelle relatée.

- La population féminine du Groupe représente un peu plus de 25% des effectifs au 31 décembre 2015, cette sous-représentation est relativement répandue dans le métier de la Logistique-informatique. Le Groupe s'inscrit d'autre part dans le strict respect de la loi du 27 janvier 2011 n°2011-103 relatif aux règles liées à la promotion et à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Toujours dans le cadre de l'application de la loi Copé-Zimmerman le Groupe Acteos « féminise » son conseil d'administration, le quota de 40% de femme au conseil sera définitivement respecté à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se déroulera le 3 mai 2018.
- Le Groupe Acteos ne pratique pas le travail forcé et n'a pas recours au travail des enfants tant en France qu'à l'étranger. Concernant les partenaires avec lesquels nous sommes en relations commerciales, le Groupe réfléchit à la mise en place d'un questionnaire « d'engagement et de bonne conduite », afin d'intégrer dans son processus de décisions les questions relatives au respect par les tiers, de ces différents principes définis dans le cadre du Pacte Mondial.
- Dans le cadre du CHSCT une double formation a été prodiguée à une vingtaine de collaborateurs au titre des gestes de première urgence en cas de défaillance d'un individu au sein de la société, et des premiers gestes en cas d'incendie afin de contenir le feu et procéder aux évacuations.
- Mise en place des entretiens profession depuis le début de l'année 2016, avec pour objectif de dresser un bilan des formations suivies par chacun, et d'étudier les perspectives d'évolution professionnels des intéressés au sein de la structure.

Résultats obtenus :

- Les conditions de travail en place au sein du Groupe nous permettent de fidéliser nos collaborateurs dans le temps
- Les formations mises en place génèrent une valeur ajoutée à la fois pour la société au titre de l'amélioration des performances, mais également pour les collaborateurs dans le cadre de l'évolution de leurs parcours professionnels.
- L'âge moyen au sein du Groupe se situe à 37,7 ans, avec un taux d'embauche de personnes ayant plus de 45 ans de plus de 25%.

3-Environnement



Charte éthique :

Depuis 2012 le Groupe Acteos réalise chaque année un Bilan Carbone (Méthode ADEME) afin de mesurer l’empreinte de son activité au titre de sa consommation en ressources naturelles, et mener des plans d’actions efficaces pour réduire au maximum cet impact.

Tout au long de sa carrière au sein du Groupe Acteos, chaque collaborateur est invité à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une grande responsabilité en matière d’environnement et à privilégier des outils et méthodes de travail les plus respectueux de cet environnement.

Actions menées :

- Le Groupe engage chaque année des dépenses au titre de la R&D dans des proportions significatives, afin de mettre à disposition de nos clients des produits toujours plus performants, propres, ergonomiques et économiques afin de favoriser une politique de Green IT chez chacun de nos clients.
- Au titre de la réduction de l’impact environnemental du Groupe, ce dernier a mis en place en 2012 un tableau de mesures et d’indicateurs de ces différents critères (cf. Point détaillé ci-après mesures des résultats). La comparaison des résultats d’une année sur l’autre, nous permet de constater le bénéfice et les fruits des travaux engagés et de déterminer les axes de progrès pour les prochaines années.
- La consommation d’énergie au sein de notre bâtiment de Roubaix, nous est apparue comme une priorité. Afin d’optimiser les dépenses d’énergie liée au bâtiment qui abrite notre siège social, une réfection complète de la toiture et le remplacement de l’ensemble des fenêtres

du bâtiment a été finalisé en 2017 afin d'améliorer l'isolation, et par conséquent faire diminuer les consommations d'énergie.

- Le système de visioconférence mis en place en 2012 a permis au Groupe de réduire de manière significative les déplacements entre les différents sites du Groupe (France, Allemagne, Liban) mais également de limiter un certain nombre de déplacements chez des clients, prospects ou fournisseurs lorsque ces derniers sont équipés d'un matériel équivalent.
- Les efforts en termes de tri sélectif et recyclage des déchets, en ce qui concerne principalement le papier, plastic et les encres. Concernant le matériel informatique obsolète, il est de manière systématique recyclé auprès de brokers.
- La sélection des véhicules de société proposés à certains collaborateurs, fait l'objet chaque année d'une mise à jour, afin de retenir notamment les véhicules les plus propres en termes d'émission de CO2.
- Le Groupe favorise l'utilisation des transports en communs, en prenant à sa charge 50% (net d'impôt) des dépenses de chaque collaborateur, relatives à ces frais de transport.
- Dans le cadre des consommables utilisés, le personnel est invité notamment lors de la prise de boissons chaudes ou froides à la cafétéria, de conserver et de n'utiliser qu'un seul gobelet par jour mieux encore utiliser un mug personnel, d'éteindre les lumières durant l'heure de la pause déjeuner et d'une manière générale dès que les bureaux sont vides. Durant les soirées et week-ends, le chauffage est réduit en intensité.
- Digitalisation des supports papiers, les premières mesures ont été adoptées dès 2015, qui consistent notamment à conserver les factures fournisseurs sous forme de fichier électronique afin de diminuer le traitement des factures papier. Nous proposons également à nos clients de leur adresser leurs factures sous forme de fichier électronique afin là encore de diminuer nos consommations papier.

Résultats obtenus :

- Le développement des messageries diverses permet de diminuer de manière significative le volume des courriers entrants et sortants avec toutes les conséquences qui en découlent.
- La distribution de Mug réutilisables a permis de faire diminuer de manière significative la consommation de gobelets plastique de près de 50%.
- La mise en place de 2 photocopieurs communs en réseau (Paramétrage par défaut Noir& Blanc, Recto/Verso) a permis de réduire le nombre d'imprimantes en place dans chaque bureau, et de diminuer les consommations de papier depuis 2 ans.
- Le covoiturage est pratiqué par un certain nombre de collaborateurs qui résident dans les mêmes zones géographiques, il permet de réduire les rejets de gaz à effet de serre, de

générer des économies pour les collaborateurs, et de développer la communication en interne.

- Le Groupe encourage ses collaborateurs à prendre les transports en commun en prenant à sa charge 50% des abonnements domicile/bureau.

4-Lutte contre la corruption



Charte éthique :

Concernant la corruption, la Charte éthique du Groupe Acteos est claire, elle délimite les cas de conflits d'intérêts, les possibilités de dons dans le cadre de projet de mécénat, les règles relatives au droit à la concurrence, la confidentialité et la sélection des fournisseurs, les principales modalités de conduite des affaires, en termes notamment d'honnêteté, intégrité, et équité, la définition de notre politique en matière de cadeaux reçus et offerts.

Toutes dérives par rapport à ces différents principes sont lourdement sanctionnées.

Actions menées :

- Dans la conduite de ses activités, le Groupe Acteos s'engage à respecter et faire respecter par ses collaborateurs :
 - la législation relative à la prévention de toute forme de corruption active ou passive,
 - les règles relatives à la concurrence,
 - la confidentialité des informations auxquelles chaque collaborateur a accès dans le cadre de ses missions,

- la sécurité et la confidentialité des données de ses clients.

- Acteos observe les principes éthiques les plus élevés dans le cadre de ses activités et respecte scrupuleusement l'ensemble des lois et réglementations concernant le trafic d'influence, la corruption et les pratiques commerciales interdites.
- Afin d'informer au mieux nos partenaires sur la vie de l'entreprise et ses modalités de fonctionnement, une nouvelle modélisation du site Internet de la société a été menée www.acteos.com (Site traduit en 5 langues) afin de permettre au plus grand nombre de mieux connaître Acteos et mieux comprendre surtout sa stratégie et sa philosophie.

Résultats obtenus :

- Aucune affaire de corruption concernant l'ensemble du personnel au sein du Groupe, n'a jamais été révélée à ce jour.
- Aucun contrôle réalisé par des organismes extérieurs n'a mis en évidence la moindre infraction comptable, fiscale, juridique ou financière.
- Les collaborateurs ne sont pas autorisés au sein du Groupe à conserver, les cadeaux ou gratifications en provenance d'organismes de tout ordre, extérieurs au Groupe.
- Dans le cadre des marchés qu'il prospecte, le Groupe n'a jamais pratiqué de méthodes de ventes illicites, touchant de près ou de loin à la moindre volonté de corruption de ses interlocuteurs.
- En plus de 30 ans d'existence le Groupe n'a jamais eu à déplorer l'implication de l'un de ses collaborateurs dans la moindre suspicion de corruption.

5-Mesures des résultats générés

Les indicateurs sociaux et environnementaux permettent de matérialiser les contours de la politique du Groupe au niveau environnemental, économique et humain : la diversité, l'égalité, l'homogénéité, et la volonté d'investir sur le patrimoine humain.

Vous souhaitez poursuivre ces échanges sur la RSE du Groupe Acteos, et notre implication dans le pacte mondial.

Tableau des Indicateurs RSE

Thèmes	Détail des Thèmes	Données 2019
Reporting RSE	Périmètre de reporting RSE	100% du CA - 100% des effectifs
Indicateurs clés		
Indicateurs sociaux		
Effectif total du Groupe	Nombre d'employés dans le monde en nombre	89
Répartition géographique des effectifs	France, Allemagne, Liban en % et en nombre	France : 51 % , 45 sal Allemagne : 12 % , 11 sal Liban : 37 % , 33 sal
Répartition par sexe des effectifs	Femmes, Hommes en % et en nombre	Femmes : 29 % , 26 femmes Hommes : 71 % , 63 hommes
Répartition de l'effectif par statut	Cadres%, Non cadres %	Cadres : 63 % , France : 36, All : 8, Liban :12 Non cadres : 37 %
Répartition de l'effectif par CSP	Employés, techniciens et cadres en nombre	Employés : 7 Techniciens : 30 Cadres : 52
Répartition des effectifs temps plein / temps partiel (ETP)	Total en nombre	Temps plein : 84 Temps partiel : 5 ETP : 89
Répartition par tranche d'âge des effectifs	Moins de 45 ans %, Plus de 45 ans %, âge moyen des collaborateurs	67 pers soit 75 % >= 45 ans 22 pers soit 25 % < 45 ans Age moyen 38,10 ans Age médian : 36 ans
Répartition par nationalité des effectifs	Française%, Allemande%, Libanaise%, CEE%, hors CEE%	Française : 47 % , 42 sal Allemande : 13% , 11 sal Libanaise : 38% , 34 sal CEE : 1 % , 1 sal Hors CEE : 1 % , 1 sal
Effectif Handicapé	Nombre de salariés handicapés	0
Entrées	Total des embauches (CDD, CDI)	18
Sorties	Départs volontaires	20
	Départs liés fin de contrat... Licenciements	0 3
Turnover volontaire	% par an	22,47%
Organisation du travail	Nombre d'heures travaillées théoriques par an	167 694
	dont quote-part consacrée à la R&D	24 050
Rémunérations	Brut fixe théorique moyen des Femmes annuel en €	37 494
	Brut fixe théorique moyen des Hommes annuel en €	41 799
	Total des salaires bruts théoriques fixes annuels hors charges patronales en €	3 550 317
	Salaire fixe théorique moyen brut annuel en €	89 774
Absences	Parental et familial (jours)	250
	Absences autorisées (CSS, projet personnel...)	0
	Maladie (jours)	205
Santé et sécurité	Accidents du travail avec arrêt en nombre	0
	Nombre de maladies professionnelles reconnues	0
	Taux de fréquence des accidents du travail en %	0
	Taux de gravité des accidents du travail en %	0
Formation	Nombre d'heures de formation	1306
	% des salariés formés au cours de l'exercice	28,09%
	Nombre d'heures de formation par employé	14,7
Indicateurs environnementaux		
Energie	Electricité (KWh)	275 046
Déplacements professionnels	Nombre de kilomètres parcourus total (voiture, train avion,etc...)	724 803
	Emissions totales en tonnes eqCO ² pr la consommation d'électricité	458
Emissions de CO ²	Emissions totales en tonnes eqCO ² pr les déplacements professionnels	122
	Emissions par salarié en tonnes eqCO ²	7
Consommables	Papier (kg)	558
Eau	Consommation en m3 par année	373
Environnement	Amendes ou sanctions non financières pour non-respect des lois et réglementations dans les domaines de l'environnement	0
Indicateurs sociétaux		
	Volume de la sous traitance en K€ et part du chiffre d'affaires	979 K€ soit 9,3 % du CA
	Utilisation durable des ressources	Système de visioconférence

Acteos
2-4 rue Duflot
59100 Roubaix
03 20 11 44 64

www.acteos.com

